



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 68 b) de l'ordre du jour provisoire*

Nouveau Partenariat pour le développement

de l'Afrique : progrès accomplis

dans la mise en œuvre et appui international :

les causes des conflits et la promotion

d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport intermédiaire du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport examine les dispositions prises récemment pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318). Il appelle particulièrement l'attention sur celles qui ont été prises dans le cadre des opérations de rétablissement et de maintien de la paix et des opérations de paix et sur la nécessité de se préoccuper de la reconstruction et de la consolidation de la paix après un conflit. Pour consolider la paix dans toute l'Afrique, les pays africains, le système des Nations Unies et les membres de la communauté internationale doivent intensifier leurs efforts pour prévenir et régler les conflits et renforcer les capacités de rétablissement de la paix et la coopération et la coordination entre les institutions internationales et régionales.

* A/60/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Évolution de la situation et sources de conflit en Afrique	3–5	3
III. Progrès de l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général	6–77	4
A. Créer un environnement plus favorable à la paix : maintien de la paix et prévention des conflits	7–15	4
B. Maintien de la paix	16–31	6
C. Consolidation de la paix et activités de reconstruction après les conflits. ...	32–62	9
D. Faire jouer aux femmes un plus grand rôle dans la prévention, le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix.	63–67	17
E. Assistance financière et technique pour l'examen des causes de conflit et le renforcement du développement durable	68–77	18
IV. Conclusions et recommandations	78–84	20

I. Introduction

1. L'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général de 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318) fait l'objet d'un suivi dont il est rendu compte à l'Assemblée générale depuis 2000. Le présent rapport donne suite à la résolution 59/255 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2004, dans laquelle celle-ci a demandé au Secrétaire général de lui présenter à sa soixantième session un rapport qui tienne compte des faits récents.

2. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : troisième rapport de synthèse sur les progrès en matière de mise en œuvre et d'appui international » (A/60/178) traitant de l'application de certaines des recommandations susmentionnées, en particulier celles relatives au développement économique et social, le présent rapport doit être considéré comme lui étant complémentaire et examiné en même temps que lui.

II. Évolution de la situation et sources de conflit en Afrique

3. Quand le premier rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique est paru en 1998, 14 pays de la région se trouvaient dans une situation de conflit armé ou connaissaient des troubles civils. À l'heure actuelle, trois¹ sont en proie à un conflit majeur, un certain nombre d'autres pays connaissant des troubles civils de moindre ampleur se manifestant par des violences ethniques et religieuses. Le nombre des grands conflits a donc diminué, mais les troubles civils qui se sont produits en République démocratique du Congo et dans la région du Darfour, au Soudan, ont causé de terribles pertes en vies humaines, violences et bouleversements et l'action menée jusqu'à présent par la communauté internationale pour y faire face est lente et insuffisante. Les tentatives de règlement de la crise du Darfour montrent que l'Union africaine doit disposer de moyens plus conséquents pour mener des opérations de maintien de la paix et qu'il importe donc que le système des Nations Unies, l'Union européenne et les autres partenaires de développement l'aident davantage à accroître ses moyens d'action et son efficacité.

4. La plupart des pays africains sont assez stables politiquement et la majorité a un gouvernement élu démocratiquement. Aux termes de la Déclaration de Lomé², l'Union africaine s'oppose à tout changement de gouvernement inconstitutionnel dans ses États membres³. La détermination des dirigeants africains à cet égard a été testée dans un certain nombre de pays, dont le Togo, où l'Union africaine s'est opposée tout dernièrement au renversement du Gouvernement et a appuyé la tenue d'élections.

5. Malgré un certain nombre de tendances encourageantes et de progrès en Afrique, les éléments indispensables à une paix et à un développement durables demandent à être encore renforcés sur tout le continent. Le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement constitué par le Secrétaire général a défini les menaces qui, si l'on n'y prend garde en temps utile, risquent de créer de nouveaux conflits⁴. Parmi les six catégories de menaces recensées par le Groupe, les deux plus contraires à une paix et à un développement durables en

Afrique sont : a) les menaces économiques et sociales, dont la pauvreté, les maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement; et b) les conflits internes, y compris la guerre civile, le génocide et les atrocités à grande échelle. Les événements ont contraint la communauté internationale à en prendre la pleine mesure mais il est à craindre que les ressources financières et humaines qui seront consacrées au règlement des problèmes pluridimensionnels interdépendants qui se posent en Afrique seront très inférieures à ce qu'elles devraient être⁵.

III. Progrès de l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général

6. Au cours de l'année écoulée, de nouveaux progrès ont été accomplis dans l'application des recommandations de 1998. On trouvera ci-après une description des mesures prises, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées.

A. Créer un environnement plus favorable à la paix : maintien de la paix et prévention des conflits

7. Organisée par les 11 principaux pays de la région des Grands Lacs avec l'appui de l'ONU, de l'Union africaine et des organisations sous-régionales concernées, la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs qui s'est tenue à Dar es-Salaam les 19 et 20 novembre 2004 avait pour but de promouvoir le dialogue et la concertation et, en définitive, de consolider la paix dans la région. Elle a abouti à l'adoption de la Déclaration de principes de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

8. Dans cette déclaration, les chefs d'État et de gouvernement africains présents à la Conférence ont proclamé leur détermination collective à faire de la région des Grands Lacs un espace de paix et de sécurité durable, de stabilité politique et sociale et de croissance et de développement partagés, pour les États et les peuples concernés. Pour ce qui est de la paix et de la sécurité, ils se sont engagés : a) à appuyer pleinement les processus nationaux de paix dans la région et à s'abstenir de tout acte, déclaration ou attitude susceptible de les affecter négativement; b) à lutter contre le génocide dans la région des Grands Lacs; c) à renforcer la coopération en matière de défense et de sécurité et à promouvoir la confiance; et d) à promouvoir des politiques communes pour mettre fin à la prolifération des armes légères illicites, assurer la sécurité des frontières communes et intensifier la lutte contre la criminalité transfrontière et le terrorisme.

9. La Conférence internationale avait été précédée, en octobre 2004, par une réunion régionale de femmes qui, dans la Déclaration des femmes de Kigali qu'elle a adoptée, demandait que les gouvernements engagent des réformes législatives pour permettre aux femmes d'exercer leurs droits de l'homme et appelait l'attention sur les besoins particuliers des anciennes combattantes touchant le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. Les recommandations figurant dans la déclaration en question ont été ensuite intégrées dans la Déclaration de principes de Dar es-Salaam.

10. Dans ses efforts pour créer les conditions indispensables à une paix durable dans le nord de l'Ouganda, l'ONU a fait un nouveau pas en décembre 2004 en organisant la première réunion entre la délégation du Gouvernement ougandais et les représentants de la Lord's Resistance Army (LRA). Les efforts de paix dans le pays ont été dirigés par une médiatrice nationale, M^{me} Betty Bigombe, et appuyés par la communauté internationale. L'ONU a suivi de près la situation dans le nord de l'Ouganda, fourni des conseils politiques et stratégiques à la médiatrice nationale et mené des activités de sensibilisation à un niveau élevé afin de promouvoir le règlement pacifique du conflit.

11. L'ONU a continué à collaborer avec la Commission mixte Cameroun-Nigéria en vue de trouver une solution durable à ce différend. Un sommet tripartite chargé d'examiner l'état d'avancement de la démarcation des frontières s'est tenu en mai 2005. Le Département des affaires politiques a continué à appuyer techniquement mon Conseiller spécial et Médiateur dans les activités qu'il mène pour aider la Guinée-équatoriale et le Gabon à régler pacifiquement leur différend concernant la souveraineté sur l'îlot de Mbanie et la délimitation des frontières terrestres et maritimes entre les deux pays. J'ai moi-même dépêché des envoyés spéciaux dans plusieurs États africains afin de leur apporter discrètement et promptement une aide et d'empêcher que les tensions ne dégénèrent en conflit ouvert.

12. En 2004, l'Union africaine s'est dotée d'un Conseil de paix et de sécurité qui a pour mandat de déceler les menaces contre la paix et doit avoir un rôle opérationnel en matière de maintien de la paix. Elle a également mené un certain nombre d'initiatives de médiation multipartites auprès du Soudan, qui ont débouché sur l'adoption d'un protocole relatif à l'amélioration de la situation humanitaire au Darfour.

13. Les moyens d'intervention et de médiation de l'Union africaine dans les conflits ont été renforcés grâce à la création de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Financée au départ par l'Union européenne, celle-ci doit permettre d'appuyer les opérations de paix et de renforcer les capacités de l'Union africaine. Le Groupe des Huit a signalé qu'il avait versé des contributions à l'Union européenne et avait en outre fourni une assistance technique bilatérale directe et un appui financier à l'Union africaine et à certaines organisations régionales, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour les aider à prévenir les conflits et à juguler les crises.

14. Dans le cadre du plan conjoint Afrique/Groupe des Huit visant à donner à l'Afrique davantage de moyens de mener des opérations d'appui à la paix, adopté à Évian (France) en juin 2003, une consultation entre l'Union africaine, les Communautés économiques régionales et d'autres partenaires s'est tenue à Addis-Abeba en avril 2005. Les participants à cette consultation ont dit souhaiter que le Mécanisme africain de paix et de sécurité devienne pleinement opérationnel, ce qui suppose la création du Conseil des sages, de la Force africaine en attente et du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent et la mise au point rapide du mémorandum d'accord entre l'Union africaine et les Communautés économiques régionales. Ils sont par ailleurs convenus de coopérer pour élaborer le projet de Système d'alerte avancée à l'échelle du continent, afin de faciliter la collecte et l'analyse des données nécessaires à cette fin.

15. Il est indispensable de mettre en place toutes les structures du Mécanisme africain de paix et de sécurité pour que l'Union africaine puisse déceler les tensions et les désamorcer rapidement à l'aide de la médiation et d'autres moyens diplomatiques. Il est aussi de la plus haute importance d'appuyer la mise en place, par l'Union africaine, du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent si l'on veut pouvoir faciliter la formulation et l'application de stratégies d'intervention rapide en cas de crise. Il faudra en outre que le système des Nations Unies renforce les capacités d'analyse d'organisations régionales telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la CEDEAO, afin qu'elles puissent éviter de nouvelles crises en Afrique.

B. Maintien de la paix

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

16. En 2004 et 2005, le maintien de la paix a posé des problèmes considérables à l'ONU en raison de l'augmentation soudaine du nombre des opérations, en particulier en Afrique. Au moment même où l'importante opération menée en Sierra Leone entrait dans sa phase finale, le Conseil de sécurité, en mars 2005, créait une grosse opération de maintien de la paix au Soudan. Les difficultés auxquelles est confrontée cette opération sont considérables vu la complexité de la situation, la taille du pays, qui est le plus grand d'Afrique, l'absence d'infrastructures dans de nombreux domaines et la prolifération de mines terrestres autour des villes et le long des itinéraires stratégiques. Créer les conditions nécessaires au retour, dans des conditions de sécurité, de plus de 500 000 réfugiés et de quelque 4 millions de personnes déplacées est indispensable pour consolider la paix. En dépit de tous les problèmes, les perspectives de paix entre le nord et le sud du pays sont prometteuses. Il est indispensable que les gouvernements concrétisent les généreuses propositions d'appui qu'ils ont faites au Soudan à la conférence des donateurs qui s'est tenue en avril 2005 à Oslo.

17. En Côte d'Ivoire, l'ONU s'est efforcée, en étroite coopération avec l'Union africaine et la CEDEAO, de créer un climat plus propice à la paix. Dans un accord signé à Pretoria le 6 avril 2005, sous les auspices du médiateur de l'Union africaine, le Président Thabo Mbeki, il lui a été demandé de prendre en main le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants, les préparatifs des élections et le rétablissement de la sécurité dans le nord du pays. Il s'agit donc maintenant pour elle de donner pleinement et inconditionnellement effet à cet accord. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), qui a remplacé la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire en avril 2004, tente de prévenir la reprise des hostilités en patrouillant dans la zone de confiance, en vérifiant l'application de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1572 (2004) du Conseil de sécurité et en assurant la sécurité des ministres issus des rangs des Forces nouvelles.

18. Au Libéria, la situation ne cesse de s'améliorer grâce à l'appui de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), qui a sensiblement contribué à créer des conditions de sécurité stables, mettre en place un gouvernement fonctionnel, désarmer, démobiliser, réhabiliter et réinsérer les anciens combattants et faire débiter le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées. Les préparatifs des élections du 11 octobre 2005 se sont poursuivis et la restructuration de l'armée

libérienne est en cours. Le Gouvernement continuera à avoir besoin d'une aide pour dispenser des services de base et asseoir son autorité dans tout le pays, mais il faudra aussi qu'il réponde aux préoccupations que suscite le manque de transparence dans la collecte et l'utilisation des deniers publics.

19. La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a continué à progresser dans l'accomplissement de son mandat, qui consiste notamment à rendre les forces armées et la police sierra-léonaises mieux à même de maintenir la sécurité et la stabilité et à renforcer l'autorité du Gouvernement. Compte tenu des problèmes qui se posent actuellement, les organismes des Nations Unies devront maintenir une forte présence après le départ de la MINUSIL pour pouvoir aider la Sierra Leone à consolider la paix.

20. Au Sahara occidental, on s'efforce toujours de débloquer la situation pour que le peuple sahraoui puisse exercer son droit à l'autodétermination. Parallèlement, la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) continue à appuyer les mesures de confiance prises par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), dont l'échange de visites familiales entre le Sahara occidental et les camps de réfugiés de la région de Tindouf, en Algérie.

21. Au Burundi, où le processus de paix s'est poursuivi, plusieurs faits nouveaux positifs sont à signaler, notamment la tenue, le 28 février 2005, d'un référendum sur la constitution pour l'après-transition, la signature d'une déclaration de cessation des hostilités, la tenue d'élections locales en juin 2005 et la création, par l'ONU, d'une commission judiciaire internationale d'enquête. Le rapport sur la possibilité de création de la commission, qui a été publié en mars 2005, proposait la mise en place, au sein du système judiciaire, d'un mécanisme double, composé d'une commission mixte de la vérité et d'une chambre spéciale, pour traduire en justice les principaux responsables des crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre et mettre fin à l'impunité.

22. La Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) a consolidé la paix et la stabilité dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes séparant les deux pays. Elle a engagé instamment les parties à dialoguer pour examiner les questions en suspens et à démarquer la frontière sans plus de retard. À cet égard, j'ai encouragé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour aider les parties à instaurer une paix durable.

23. En République démocratique du Congo, le Gouvernement de transition a quelque peu étendu son autorité mais les mauvaises relations entre ses membres ont compliqué le partage du pouvoir. Les préparatifs des élections ont commencé et un projet de constitution a été adopté par l'Assemblée nationale. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a aidé à aligner le cadre constitutionnel et les lois électorales du pays sur les principes internationalement acceptés. L'annonce faite par les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), en mars 2005, de leur intention de renoncer à la violence contre le Rwanda et de participer au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion a constitué un fait nouveau important qui, bien que la MONUC prépare le rapatriement des combattants des FDLR restants, n'a eu aucun effet tangible. Cela étant, en 2004, le HCR a aidé environ 9 000 des dizaines de milliers de civils rwandais qui vivent dans la forêt équatoriale à l'est du Congo depuis le début du conflit, il y a plus de 10 ans, à retourner au Rwanda.

Missions de maintien de la paix africaine

24. L'Union africaine est en passe de devenir un facteur important du maintien de la paix en Afrique. Sa première véritable mission, la Mission africaine au Burundi (MIAB), a été déployée d'avril 2003 au 1^{er} juin 2004, date à laquelle l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) l'a relayée, conformément à la résolution 1545 (2004) du Conseil de sécurité. En décembre 2004, le Gouvernement soudanais, le Mouvement justice et égalité, et l'Armée/Mouvement de libération du Soudan (A/MLS) ont demandé à l'Union africaine de rendre la Mission africaine au Soudan pleinement opérationnelle dans les plus brefs délais et de renforcer la Commission du cessez-le-feu pour qu'elle puisse faire appliquer l'accord de cessez-le-feu humanitaire et les protocoles convenus.

25. En ce qui concerne la Somalie, la mission de l'Union africaine à Mogadishu s'est efforcée de créer un environnement sûr pour la mission de consolidation de la paix que l'Autorité intergouvernementale pour le développement doit déployer. La CEDEAO a commencé à constituer les brigades sous-régionales de la Force africaine en attente et participe à des activités liées à la paix, telles que l'organisation d'une visite du médiateur au Libéria et l'envoi, en 2004, d'une mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire, en coopération avec la mission des Nations Unies.

Appui de l'ONU aux activités régionales et sous-régionales de maintien de la paix

26. Le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU s'est surtout employé à coopérer avec les organisations africaines régionales et sous-régionales, notamment en menant avec elles des activités de maintien de la paix complémentaires. En coopération avec le Département des affaires politiques, il a aidé l'Union africaine à définir les principes fondamentaux de la nouvelle architecture de paix et de sécurité en Afrique, y compris ceux applicables à la Force africaine en attente.

27. En mai 2004, le Département des opérations de maintien de la paix a aidé techniquement l'Union africaine à améliorer son centre de situation et ses moyens d'alerte rapide. La mission d'assistance qu'il a constituée conjointement avec l'Union européenne avait pour mandat de mener à bien la troisième phase d'un projet destiné à permettre à l'Union africaine de mieux s'informer et de mieux juguler les crises. Dans toutes les missions des Nations Unies auprès desquelles celle-ci dépêche des observateurs ou maintient une présence, notamment les missions au Sahara occidental (MINURSO), en République démocratique du Congo (MONUC), au Burundi (ONUB), au Libéria (MINUL), en Côte d'Ivoire (ONUCI) et en Érythrée-Éthiopie (MINUEE), elle travaille en étroite collaboration avec l'ONU, les deux organisations s'épaulant l'une l'autre et menant des activités complémentaires.

28. La cellule d'assistance des Nations Unies à Addis-Abeba, qui se compose d'experts militaires, d'experts de la police et d'experts en logistique, a aidé activement l'Union africaine à élaborer le plan de déploiement de la Mission africaine au Soudan et à administrer la Mission. L'ONU examine actuellement une demande de l'Union africaine tendant à en élargir les attributions pour qu'elle puisse aider à résoudre tous les problèmes de logistique, de planification et d'administration que pose le maintien de la paix.

29. L'ONU a fourni un appui logistique et technique à des opérations dans la zone de compétence de la CEDEAO et pris sous son drapeau les contingents de la Sierra Leone, du Libéria et de la Côte d'Ivoire. Les deux organisations coopèrent pour contrôler la prolifération des armes légères, coopération qui leur est facilitée par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la zone et par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest.

30. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques sont convenus d'aider les organisations africaines régionales à renforcer leurs compétences au moyen de programmes d'échanges de personnel. En juin 2005, ils ont accueilli sept membres du Centre d'opération et de suivi de la CEDEAO, qui ont suivi une formation de courte durée dans les divisions pertinentes du Secrétariat de l'ONU.

31. L'Office des Nations Unies en Afrique de l'Ouest aide les organisations régionales et sous-régionales à jouer un rôle plus actif dans la prévention et le règlement des conflits. Il a facilité et coordonné des échanges d'informations afin de régler les questions intersectorielles qui se posent dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, telles que la prolifération des armes légères et les mouvements transfrontaliers de rebelles.

C. Consolidation de la paix et activités de reconstruction après les conflits

32. Concevoir le relèvement et la reconstruction après les conflits d'une manière à la fois plus complète et mieux intégrée est essentiel si l'on veut éviter que les séquelles des conflits passés ne troublent la paix et la stabilité renaissantes. Les actions et programmes qui ont été mis en œuvre à cet effet sont passés en revue dans la présente section.

33. Le secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique a été chargé par l'Union africaine d'élaborer un cadre stratégique pour la reconstruction après les conflits. Ce cadre a pour objectif d'établir un programme dirigé par des Africains et d'examiner la relation entre les aspects de la reconstruction en Afrique touchant à la paix, à la sécurité, au développement et à l'aide humanitaire. Il doit assurer la cohérence des programmes et des politiques, qu'ils soient adoptés par l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les États Membres, la société civile et les secteurs privé et financier des pays à économie en transition, ou par les intervenants extérieurs que sont les fournisseurs d'aide humanitaire, les organisations internationales et non gouvernementales (ONG) et les entreprises privées.

34. Un atelier régional auquel ont participé de nombreux partenaires du développement a été organisé en octobre 2004 pour examiner le rôle du NEPAD et pour élaborer le cadre stratégique susmentionné. Des contributions à l'atelier ont été intégrées dans ce cadre, qui a été achevé en juin 2005 et sera soumis aux partenaires et intervenants compétents.

Promotion de la sécurité des personnes et des droits de l'homme en Afrique

35. Il est essentiel d'instaurer des conditions de sécurité de base pour soutenir le processus de consolidation de la paix et de reconstruction après les conflits en Afrique. Cela suppose que les personnes appartenant à divers groupes culturels, religieux et ethniques soient protégées et acquièrent des moyens d'action. Les organisations internationales, en particulier celles qui opèrent dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement, doivent aborder les diverses menaces contre la sécurité de façon exhaustive et cohérente. À cette fin, le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, géré par le Groupe de la sécurité humaine du Bureau de la coordination des affaires humanitaires fournit une aide à des projets exécutés par des organisations des Nations Unies dans les pays en situation d'après conflit tels que le Soudan, le Burundi et le Libéria. La sécurité humaine, aussi bien au niveau individuel qu'au niveau des communautés, telle qu'elle est mentionnée dans mon rapport « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous (A/59/2005) », joue un rôle important pour la paix et le développement durables de l'Afrique.

36. En Ouganda, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a organisé à Kampala, en septembre 2004, un atelier sur la protection des civils, destiné aux fonctionnaires nationaux et locaux, aux institutions des Nations Unies, des ONG et à la société civile. Les participants ont identifié les principaux obstacles et les mesures qui pourraient être prises afin d'améliorer la protection des civils, notamment ceux qui sont touchés par le conflit au nord de l'Ouganda. Un réseau national de protection est mis en place actuellement par des groupes de travail sur la protection. De même, au Togo, le bureau régional du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour l'Afrique de l'Ouest, établi à Dakar, a organisé un atelier sur la protection des civils et le droit international humanitaire, à l'intention de fonctionnaires et de membres de la société civile afin d'encourager le respect des droits de l'homme. Dans le cadre de la lutte contre la violence à l'égard des civils, y compris la violence sexuelle et la violence à l'égard des femmes ainsi que le harcèlement du personnel humanitaire dans la République démocratique du Congo, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires rencontre à intervalles réguliers de hauts fonctionnaires et des représentants des forces armées et leur demande que de tels actes soient réprimés.

37. Les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles des Nations Unies, prévoient que des fonctionnaires aident à surveiller la situation des droits de l'homme et à intégrer ces droits dans toutes les activités de la mission. Les bulletins et les stations radio des missions sont des moyens de promouvoir la protection et le respect des droits de l'homme et une culture de paix. Ainsi, les groupes de protection présidés par l'ONUCI et comprenant des institutions des Nations Unies, des ONG et des représentants du Gouvernement ont tenu des réunions régulières afin d'examiner les questions relatives aux droits de l'homme dans le pays qui accueille la mission et publié des rapports périodiques afin de sensibiliser et de responsabiliser les intéressés.

Aide fournie pour rétablir les structures administratives et l'état de droit

38. Les activités d'appui au maintien de la paix des Nations Unies visent à favoriser un environnement de paix et à rétablir l'état de droit afin d'empêcher la reprise des conflits. Les missions de maintien de la paix multidimensionnelles comportent souvent des composantes police civile, affaires civiles et campagne électorale qui collaborent étroitement avec les autorités locales et les institutions concernées de la région de la mission afin de préparer le terrain pour la consolidation de la paix après les conflits et le développement de la gouvernance démocratique.

39. Les mesures qui visent particulièrement à éliminer les causes de conflit consistent à aider les gouvernements à exercer de nouveau leur autorité sur le territoire national par le rétablissement des structures judiciaires et de l'état de droit, une assistance à des réformes électorales complètes et la remise en état des infrastructures administratives. En Côte d'Ivoire, l'ONUCI a travaillé en coordination étroite avec le Gouvernement de réconciliation nationale, l'Union africaine et la CEDEAO pour traiter les causes multiples du conflit dans ce pays.

40. En Sierra Leone, où la MINUSIL voit ses effectifs diminuer, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies mettent en place une stratégie de transition qui a pour but de traiter les causes profondes du conflit et de renforcer la capacité du pays à empêcher les conflits et à instaurer une paix durable. L'aide est fournie par le biais de contacts diplomatiques, d'une collaboration entre les institutions et des réseaux humanitaires. Avec l'appui du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et en collaboration avec la MINUSIL, le Gouvernement sierra-léonais élabore un programme et une stratégie de gestion de crise sous la direction du Bureau de la sécurité nationale.

41. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1580 (2004), qui révisé et prolonge jusqu'en décembre 2005 et révisé le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (UNOGBIS). Selon le mandat révisé, le Bureau soutient les efforts visant à renforcer le dialogue politique et à promouvoir la réconciliation nationale ainsi que le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Il soutient l'action de tous les intervenants nationaux qui souhaitent rétablir pleinement la normalité constitutionnelle, notamment par la tenue d'élections présidentielles libres et transparentes. En avril 2005, un envoyé spécial du Secrétaire général en Guinée-Bissau a été nommé et chargé de faciliter l'organisation d'élections présidentielles crédibles, qui auront lieu dans le calme et marqueront une étape importante de la transition vers le rétablissement complet de l'ordre constitutionnel et de la stabilité.

42. Les deux groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit, créés par le Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau et le Burundi se sont avérés des mécanismes souples et efficaces qui ont permis aux partenaires du développement de conjuguer leurs efforts pour aider les pays dans leur quête de relèvement et de stabilité. Ces deux groupes ont exécuté des missions sur le terrain et tenu des consultations avec les autorités gouvernementales, les principaux acteurs socioéconomiques, des institutions des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, des organismes de la société civile, des donateurs et d'autres partenaires du développement. Leur action a conduit à demander la

création de mécanismes analogues pour d'autres pays africains qui sortent de conflits.

Promotion d'une culture de paix

43. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies interviennent souvent pour faire adopter des mesures de renforcement de la confiance entre les parties au conflit, les associations et divers segments de la population. En coopération avec les équipes de pays des Nations Unies, elles facilitent la réconciliation nationale en dispensant une éducation à la paix, créent des mécanismes communautaires de résolution des conflits et encouragent l'application des recommandations de la Commission Vérité et Réconciliation. Elles aident à élaborer des programmes d'incitation au dialogue afin de favoriser les relations et les consultations régulières entre les acteurs du gouvernement et l'opposition. Avec les associations civiques et religieuses, elles mettent en œuvre des activités de réconciliation à l'échelle des communautés. Les services des Nations Unies qui s'occupent d'information et de diffusion travaillent en collaboration étroite avec la presse locale afin de promouvoir la paix et d'éviter l'utilisation des médias à des fins négatives, par exemple pour inciter à la haine raciale et à la violence. La Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) émettent à partir de leurs propres stations radio des nouvelles impartiales et des émissions destinées à promouvoir une culture de paix et la réconciliation nationale.

44. Le Département des affaires politiques a fourni un appui fonctionnel à mon Représentant spécial pour la Somalie et au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie afin de l'aider à faire progresser la cause de la paix et de la réconciliation par des contacts avec les dirigeants somaliens, les associations et les États Membres. À partir de la période 2002-2004, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie du Département des affaires politiques a aidé la Conférence de réconciliation nationale, sous les auspices de l'IGAD, à seconder les dirigeants somaliens lors de l'établissement du gouvernement fédéral de transition en octobre 2004. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a joué le rôle de chef de file en coordonnant l'aide internationale fournie au gouvernement fédéral de transition pour faire appliquer les accords conclus lors de la Conférence de réconciliation nationale et renforcer la paix et la stabilité dans le pays.

Contrôler la circulation illicite des armes légères

45. Contrôler la circulation illicite des armes légères sur le territoire national et aux frontières est une tâche importante lorsque l'on souhaite créer et maintenir un environnement pacifique. En Sierra Leone, la MINUSIL et le PNUD ont fourni un appui au Programme « Remise des armes contre aide au développement » qui a permis de retirer de la circulation les armes légères et de recevoir en échange une assistance pour des projets de développement communautaires. Ce programme a contribué à renforcer nettement la confiance dans les collectivités locales. À la demande du Premier Ministre de Côte d'Ivoire, l'ONUCI, en collaboration avec le PNUD a organisé une réunion sur les armes légères du 17 au 20 mai 2005 à Grand Bassam. Cette réunion a conduit à l'adoption d'un programme pilote et d'un cadre international pour la Commission nationale sur les armes légères. Au niveau des sous-régions, un projet de contrôle des armes légères couvrant la Sierra Leone, le Libéria et la Guinée a été élaboré à l'initiative du PNUD, et l'on cherche des donateurs pour le financement initial.

46. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a lancé en 2003 le projet intitulé « Régime de transparence et de surveillance des armes légères en Afrique » auquel participent les 10 pays suivants : Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Djibouti, Gabon, Kenya, Mali, Mozambique, Nigéria et Togo. À ce jour, presque tous ces pays ont créé des commissions nationales pour lutter contre la prolifération des armes légères. Depuis le début de 2005, ce projet est entré dans sa deuxième phase qui consiste à évaluer la capacité nationale de production d'armes légères et de munitions.

47. Afin d'assurer la transparence de la circulation des armes légères en Afrique, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement a organisé un atelier au Mali en collaboration avec l'Union africaine, le Gouvernement malien et le Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement. Les participants ont pu se mettre au courant des techniques de notification qui ont été élaborées par le Bureau du PNUD pour aider les gouvernements à établir leurs rapports nationaux sur l'exécution du Programme d'action de l'ONU en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui avait été adopté en juillet 2001 par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Désarmement, démobilisation et réinsertion et stabilité

48. Des programmes complets de désarmement, de démobilisation et de réinsertion constituent un élément important des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles et de reconstruction après les conflits. Ils consistent non seulement à réduire la circulation des armes et à démanteler les groupes armés mais aussi à veiller à la réinsertion des combattants dans la société. Les opérations de paix sont souvent chargées d'assurer le désarmement et la démobilisation mais elles peuvent aussi aider à atteindre un objectif à plus long terme, à savoir la réinsertion des anciens combattants dans la vie civile avec l'appui des gouvernements et des organismes d'aide. Si les avantages attendus de la paix tardent à se concrétiser, de nombreux combattants ou autres groupes laissés de côté, tels que les jeunes sans emploi, reprennent les armes, soit dans leur propre pays, soit dans un État voisin sensible où règne une certaine instabilité. Il est donc urgent de trouver des sources de financement adéquates et fiables pour mener des activités de réinsertion et de réadaptation. En Afrique occidentale et dans la région des Grands Lacs, le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion comprend aussi le rapatriement des anciens combattants. La Mission des Nations Unies au Libéria a désarmé et démobilisé plus de 100 000 personnes dans le cadre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion qui ont pris fin en octobre 2004 et pendant cette période, elle a aussi supervisé la destruction des armes et des munitions rendues par les anciens combattants.

49. En Côte d'Ivoire, dans le cadre des activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, l'ONUCI a contrôlé le retrait des armes lourdes par les Forces nationales armées de Côte d'Ivoire (FANCI) et les Forces nouvelles, opération qui a eu lieu du 21 au 24 avril 2005 et qui a consisté à retirer ces armes de la zone de confiance et à les stocker dans des endroits choisis de manière concertée. L'ONUCI fournira des avis techniques, surveillera le démantèlement des milices, et détruira les armes collectées lors des opérations de désarmement. En Sierra Leone, après que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ait été officiellement mené à son terme et que plus de 55 000 anciens combattants aient été

soumis au processus habituel de réinsertion, les efforts ont porté sur la participation communautaire et la réinsertion, notamment celle des jeunes.

50. Le Gouvernement sierra-léonais et le Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique ont organisé conjointement une conférence sur le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la stabilité en Afrique qui s'est tenue du 21 au 23 juin 2005 à Freetown (Sierra Leone). Elle a réuni plus de 100 parties prenantes et professionnels africains du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion ainsi que leurs partenaires internationaux, pour échanger des données d'expérience et des points de vue sur les moyens d'améliorer la conception, l'opérationnalisation et l'exécution des programmes. Elle a recommandé la création d'un réseau de professionnels africains, le renforcement des liens entre les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et les programmes de maintien de la paix, le soutien du contrôle national et l'étude de la dimension régionale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. On peut citer aussi l'Initiative de Stockholm sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion qui examine la dimension politique et les aspects de ces programmes qui concernent le financement et le maintien de la paix, ainsi que le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, qui s'efforce d'améliorer la façon dont les Nations Unies conçoivent, exécutent et suivent les programmes dans leur ensemble.

51. Les missions pour la paix des Nations Unies contribuent au processus de paix dans les pays qui les accueillent en finançant des projets à effet rapide destinés à améliorer les conditions de vie des populations touchées par la guerre et à faciliter le redressement des économies locales. Les ressources affectées à ces projets sont utilisées dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement afin d'améliorer les conditions difficiles créées par les conflits. Soixante-deux de ces projets ont été approuvés, pour un coût approximatif de 630 000 dollars, depuis la création de l'ONUCI. Ils sont exécutés en coopération avec des organisations gouvernementales et des ONG possédant les compétences voulues. La mission en Sierra Leone a eu recours aux programmes à effet rapide pour accélérer la réinsertion des anciens combattants en les faisant participer à des petits projets dans le domaine de l'agriculture et des infrastructures; ces projets ont eu un effet positif sur les communautés locales et sur les anciens combattants démobilisés.

Difficultés économiques et sociales

52. Indépendamment de la recherche des causes profondes des conflits, les missions des Nations Unies qui opèrent dans une même région coordonnent leurs efforts pour assurer la sécurité aux frontières et résoudre les problèmes économiques et sociaux concernant par exemple les jeunes, les enfants soldats, le VIH/sida et le commerce illicite des ressources naturelles. Des réunions de haut niveau ont lieu régulièrement entre les représentants spéciaux du Secrétaire général et les commandants des forces afin qu'ils puissent élaborer des plans d'action et des programmes communs sur les questions intéressant la sous-région.

53. Les jeunes forment la majeure partie de la population africaine, ils sont considérés comme l'avenir de ce continent et comme susceptibles d'inspirer des solutions durables aux problèmes les plus critiques. Cependant, l'aggravation des conditions de vie de ce groupe de population d'une importance vitale, en particulier

le fort taux de chômage associé à une incidence élevée du VIH/sida et l'insuffisance des services de santé et d'éducation, risquent de menacer la paix et la stabilité sur le continent. Il faut fournir aux jeunes des possibilités d'emploi et une formation professionnelle pour qu'ils s'intègrent dans la société et en deviennent des membres productifs. Dans les pays qui sortent d'un conflit comme le Rwanda, le Libéria, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone, les enfants soldats, une fois démobilisés, ne trouvent pas de travail, faute de posséder des compétences utilisables. Aujourd'hui, dans toute l'Afrique des milliers d'enfants continuent d'être enlevés pour servir dans les forces et les groupes armés, et je prie instamment la communauté internationale et les gouvernements africains de s'employer, en toute première priorité, à résoudre les problèmes critiques des jeunes et du chômage, notamment celui des enfants soldats.

54. Pour donner suite à la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité en date du 17 juillet 2000 et à la Déclaration d'engagement, sur le VIH/sida adoptée le 27 juin 2001 par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session extraordinaire (résolution S-26/2, annexe) qui demandaient à la communauté internationale de traiter le VIH/sida dans le contexte du maintien de la paix, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a aidé les gouvernements africains et la société civile à lutter plus efficacement contre l'épidémie. Les forces armées ont un taux de prévalence du VIH/sida beaucoup plus élevé que l'ensemble de la population. L'ONUSIDA s'efforce de faire en sorte qu'elles deviennent un partenaire important de la lutte contre la maladie aussi bien dans leurs rangs que dans la communauté au sens large. Par le biais de partenariats étroits avec le Département des opérations de maintien de la paix, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres institutions des Nations Unies, l'ONUSIDA a fourni une aide aux forces armées nationales de 30 pays africains, tout dernièrement au Soudan, au Mozambique et en Afrique du Sud.

55. L'ONUSIDA a aussi demandé que le Département des opérations de maintien de la paix intègre l'élaboration et l'application des politiques relatives au VIH/sida, au Siège et au niveau des missions, et qu'un conseiller pour le VIH/sida soit recruté à cet effet et affecté aux services du département au Siège. Ce conseiller élabore des directives et des consignes permanentes pour les missions et aide à recruter des conseillers pour toutes les grandes missions de maintien de la paix. Actuellement, il y a des conseillers dans sept missions de maintien de la paix en Afrique. L'ONUSIDA et le DOMP collaborent afin de faire mieux connaître la maladie, aussi bien dans les pays qui accueillent des opérations de maintien de la paix que dans les pays africains qui fournissent des contingents.

56. L'exploitation illicite de ressources naturelles dans les pays exposés à des conflits ou déchirés par des conflits est l'une des causes des guerres et de leur recrudescence; ce fut le cas par exemple en Angola, dans la République démocratique du Congo, en Sierra Leone et au Libéria où les ressources naturelles ont été la principale source de financement ayant permis la persistance de la guerre. Il est nécessaire de poursuivre l'examen de cette question et d'avoir recours à divers moyens pour limiter le commerce des ressources qui servent à financer les conflits, en infligeant des sanctions ciblées aux personnes, aux produits ou aux régimes, en mettant en place des systèmes de certification et en créant des groupes d'experts chargés d'enquêter sur les activités commerciales illicites dans les zones de conflit, comme cela a été fait au Libéria et en Sierra Leone.

57. Le processus de Kimberley a été élaboré en mai 2000 dans le cadre d'un processus international de consultation visant à réduire la circulation des diamants qui servent à financer les conflits. La mise en œuvre du système de certification du processus de Kimberley est en bonne voie. Désormais appliqué par tous les pays gros producteurs de diamants, qui représentent plus de 99,8 % de la production mondiale, ce système aide à réduire la quantité de diamants qui échappe aux mécanismes administratifs officiels dans les pays touchés par des conflits ainsi financés. Il joue un rôle essentiel en contribuant à consolider la paix et en évitant la reprise des hostilités.

58. En Sierra Leone, la MINUSIL a participé activement aux efforts déployés par le Gouvernement pour contrôler la circulation des diamants. Grâce à cet appui, le Gouvernement sierra-léonais a pu étendre son autorité à l'ensemble du pays, y compris aux régions diamantifères, ce qui a entraîné une augmentation sensible des exportations officielles de diamants.

Mobilisation de ressources pour la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées

59. Le système des Nations Unies a soutenu l'action qui visait à mobiliser les ressources pour le développement en faveur de la réinsertion et de la réadaptation des réfugiés, et à obtenir la participation précoce des acteurs du développement pendant le passage de la phase des secours humanitaires à celle des activités de développement.

60. Le continent africain a été à nouveau le lieu de mouvements massifs de population au cours de l'année et à la fin de 2004, avec plus de 13 millions de personnes déplacées sur les 25 millions dénombrées dans le monde. La réinsertion des rapatriés pose souvent un problème et exige de nouer des partenariats solides avec un certain nombre d'acteurs, notamment les gouvernements et les agences bilatérales et multilatérales, afin de partager les responsabilités et de s'entendre sur la voie à suivre. La stratégie interinstitutions dite des 4R – rapatriement, réinsertion, réadaptation et reconstruction – est bien engagée en Sierra Leone, dans le nord-ouest de la Somalie, en Angola et au Libéria. Cette stratégie intégrée qui fait intervenir toutes les parties prenantes est conçue de manière à éviter toute interruption de l'aide lors du passage des activités de secours au développement à long terme.

61. Le HCR continue de travailler en collaboration étroite avec les gouvernements et les organisations régionales afin de mettre en place des systèmes d'alerte rapide et de planification des mouvements de population forcés. Il dispense aussi une formation destinée à aider les gouvernements, les organisations régionales, les ONG nationales et d'autres partenaires africains à anticiper les situations d'urgence et à y répondre. Dans le contexte du maintien de la paix, il est souvent indispensable de reconstruire entièrement le système judiciaire national et les organes administratifs locaux. Le HCR, en collaboration avec d'autres institutions, participe à cette action dans les régions où ont lieu des rapatriements. Il continue d'exécuter des projets de renforcement des capacités pour les administrations nationales, y compris les comités d'éligibilité, afin que les réfugiés aient accès aux procédures adéquates de détermination du statut de réfugié et bénéficient d'une protection, de conseils et d'interventions de la part des autorités et organes judiciaires pertinents.

62. La Division interinstitutions des déplacements internes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a été créée en juillet 2004 avec pour principal objectif d'améliorer l'ensemble du système pour répondre aux besoins des personnes déplacées et de fournir un appui ciblé en cas de situations nationales particulières. Étant donné les préoccupations que suscite l'insuffisance de protection des personnes déplacées dans plusieurs pays déchirés par les conflits, la Division envisage un certain nombre d'initiatives susceptibles de renforcer cette protection. Une action coordonnée en faveur des personnes déplacées qui ont besoin de protection et d'assistance pourrait remédier à une situation politique instable et prévenir de nouveaux déplacements de population, notamment à travers les frontières.

D. Faire jouer aux femmes un plus grand rôle dans la prévention, le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix

63. Le Conseil de sécurité a, dans ses résolutions 1325 (2001) du 31 octobre 2000 et 1366 (2001) du 30 août 2001, évoqué le rôle important des femmes dans la prévention, le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. L'Organisation a notamment, par le biais du Fonds des Nations Unies pour le développement de la femme (UNIFEM) plaidé en faveur de la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité à toutes les actions visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité.

64. Le Fonds a aidé la Commission de la réforme législative de Sierra Leone à faciliter une série de consultations nationales sur les lois discriminatoires à l'égard des femmes, processus ayant abouti à la promulgation de la loi relative à l'égalité entre les sexes. Le Programme mis en place par UNIFEM a permis d'établir un réseau d'organisations féminines, réunissant les femmes des deux parties au conflit dans le dialogue afin de les aider à jouer un rôle plus important dans le processus de paix officiel. Le Fonds a également fourni un appui au Réseau des femmes parlementaires de l'Afrique centrale et a collaboré avec des femmes au Burundi pour soutenir l'application des Accords de paix d'Arusha.

65. Le Fonds a également travaillé avec des organisations de femmes et des partenaires pour aider les femmes pendant les élections qui se sont tenues en mars 2004 au Rwanda. C'est ainsi qu'une femme a pu se présenter à l'élection présidentielle et que 48 % et 30 % des candidats au Parlement et au Sénat respectivement étaient des femmes. Les femmes détenaient 32 % des postes ministériels dans le nouveau Gouvernement.

66. S'agissant de la parité entre les sexes et des activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, UNIFEM et l'Agence canadienne de développement international ont financé la première organisation créée à l'intention de femmes démobilisées dans la région des Grands Lacs, à savoir l'Association d'ex-combattantes Ndabaga au Rwanda. Plus de 200 ex-combattantes de tout le pays ont assisté à la réunion qui s'est tenue en août 2004. Il y a été souligné que les besoins des femmes n'étaient pas suffisamment pris en compte dans les processus de désarmement; de démobilisation et de réinsertion au niveau régional et elle a permis d'élaborer des programmes sur les besoins différentiels des femmes et des hommes dans le processus de désarmement, démobilisation et de réinsertion dans la sous-

région. Un nouveau partenariat stratégique entre UNIFEM et la Banque mondiale est le catalyseur du Programme multinational de démobilisation et de réinsertion pour la région des Grands Lacs.

67. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'élaboration de politiques et directives pour la protection et l'assistance aux femmes. La violence n'en continue pas moins contre les femmes alors même que le conflit armé s'achemine vers sa fin. Les menaces sexistes contre les femmes et les filles ne font que souligner l'acuité des problèmes à résoudre pour assurer leur protection et leur fournir une aide. Les organismes des Nations Unies œuvrant pour l'édification, la consolidation de la paix et la reconstruction après un conflit se doivent, de plus en plus, adopter une démarche soucieuse de parité entre les sexes.

E. Assistance financière et technique pour l'examen des causes de conflit et le renforcement du développement durable

68. Dans la résolution 59/255, l'Assemblée générale a pris note du soutien que les organismes des Nations Unies apportent dans des situations de prévention d'un conflit ou de consolidation de la paix, et a demandé aux États Membres, en particulier les pays donateurs ainsi qu'aux autres partenaires du développement et aux organisations régionales et sous-régionales concernées, de continuer à fournir une assistance financière et technique, de manière coordonnée et constante, notamment pour appuyer les activités menées en Afrique⁶.

69. Les membres du G-8 ont mis en place de nouvelles sources importantes de financement pour le programme de l'UA en matière de paix et de sécurité, fourni une assistance pour le renforcement de la Direction pour la paix et la sécurité de l'UA et ont, depuis 2001, collectivement doublé l'aide publique au développement, dans le but d'aider les pays africains à atteindre les principaux objectifs de la Déclaration du Millénaire, tels que celui de la réduction de la pauvreté⁷.

70. La Banque mondiale a également fourni un appui à de nombreux pays à faible revenu en les aidant à prendre en compte les activités liées à un conflit dans leurs documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP). Elle a également accordé une attention particulière aux besoins spéciaux des pays touchés par les conflits dans plusieurs de ses Stratégies d'assistance aux pays. De plus, elle applique des directives spéciales en ce qui concerne les allocations exceptionnelles après conflit à l'Association internationale de développement afin de faciliter le redressement des pays les plus pauvres touchés par un conflit. En réaffirmant son engagement dans les régions les plus pauvres sortant d'un conflit, la Banque se fixe comme objectif principal de favoriser la transition vers une paix durable après la cessation des hostilités et d'accompagner la reprise du développement économique et social. L'Initiative en faveur des pays à faible revenu en difficulté et les fonds d'aide aux pays sortant d'un conflit, tous deux de la Banque mondiale, constituent des sources flexibles qui permettent de fournir des fonds sous forme de dons, à de nombreux régions touchées par les conflits en Afrique. La Banque mondiale continue également de soutenir plusieurs projets de démobilisation et de réinsertion sur le continent, dont le plus important est sans doute le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion pour la région des Grands Lacs.

71. Le Fonds monétaire international (FMI) aide également les pays sortant de conflit à mettre en place un cadre macroéconomique cohérent, utilisé pour le décaissement des fonds venant des donateurs. Le FMI fournit une certaine aide d'urgence postconflit aux pays qui ne sont pas encore en mesure de mettre en œuvre les politiques économiques dans le cadre des facilités de prêt traditionnelles du FMI. Le FMI a retenu le renforcement des capacités comme moyen fondamental d'aider les pays qui sortent d'un conflit à reconstruire les institutions essentielles et il leur fournit à cet effet une assistance technique et une formation et affecte des représentants et des conseillers dans ces pays.

72. Le Programme alimentaire mondial (PAM) travaille directement avec les gouvernements africains pour trouver une solution au problème de l'insécurité alimentaire en fournissant une aide alimentaire et une assistance technique pour s'attaquer aux principaux symptômes et causes de l'insécurité alimentaire à laquelle font face les gouvernements dans toute l'Afrique subsaharienne.

73. En 2003 et en 2004, le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) a conçu et exécuté des programmes de développement agricole et rural; les personnes démunies des régions rurales ont été encouragées à participer et à être autonomes, dans le cadre d'approches de développement communautaire, qui sont un élément essentiel du projet à long terme relatif à la gouvernance démocratique.

74. Dans les activités qu'elle entreprend en Afrique, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a continué de renforcer et d'élargir sa coopération avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. C'est ainsi qu'elle a organisé la table ronde ministérielle sur la promotion d'initiatives concernant la capacité productive dans les pays les moins avancés (PMA) et en Afrique durant les débats de haut niveau tenus par le Conseil économique et social en juin 2004. La réunion a permis de déterminer les contraintes stratégiques auxquelles se heurtent les pays africains et qu'il importe d'éliminer dans le cadre de l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique.

75. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a fourni une assistance à 16 pays africains dans le cadre du Programme commun d'assistance technique intégrée du Centre du commerce international (CCI)/Organisation mondiale du commerce (OMC) en faveur de certains pays les moins avancés et autres pays africains. La CNUCED a également collaboré avec d'autres organismes dans le cadre du projet PNUD/UA pour le développement des capacités commerciales pour la réduction de la pauvreté et le développement humain en Afrique subsaharienne. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, qui a pour objet de soutenir les PMA dans leurs activités commerciales ou liées au commerce, est actuellement mis en œuvre dans 23 PMA africains.

76. En fournissant une assistance technique aux pays africains, l'OMC a pour objectif principal de mettre les pays africains mieux à même de participer au système multilatéral d'échanges. Dans les plans d'assistance technique du secrétariat de l'OMC pour 2004 et 2005, la priorité demeure la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement et aux PMA en Afrique.

77. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a coordonné l'évaluation des capacités de gouvernance en Afrique (IGA), outil de gestion

flexible permettant aux gouvernements africains et à leurs partenaires du développement d'améliorer la programmation, la coordination, l'évaluation et la mobilisation des ressources aux fins de la gouvernance. Elle donne également lieu à un échange, sur le réseau Internet, de données d'expérience en matière de gouvernance en Afrique et favorise la création de partenariats régionaux.

IV. Conclusions et recommandations

78. L'évolution récente en Afrique a été encourageante à beaucoup d'égards. Le nombre de conflits majeurs a été réduit, le processus novateur du Mécanisme africain d'examen par les pairs a été mis en place en vue de soutenir les efforts que font les pays pour améliorer la gouvernance dans les domaines politique, économique et des affaires et le continent a enregistré de meilleurs taux de croissance, encore qu'insuffisants pour lui permettre d'atteindre les OMD, tels que celui consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Il est essentiel que la communauté internationale, notamment les organismes des Nations Unies poursuivent leurs efforts et leur assistance, si l'on veut réduire la pauvreté et la maladie et renforcer les capacités des gouvernements de fournir des services, la sécurité demeurant l'élément fondamental pour le maintien de la paix et du développement à long terme.

79. Lorsqu'on examine les causes de conflit et les moyens de contribuer à instaurer une paix et un développement durables, il importe également que la communauté internationale, notamment les organismes des Nations Unies, s'engagent à allouer davantage de ressources financières, humaines et techniques pour appuyer les efforts faits aux niveaux régional, sous-régional et national pour le renforcement de la sécurité et pour le développement. La communauté internationale doit soutenir les efforts tendant à fournir des ressources suffisantes spécialement destinées au renforcement des capacités des organisations régionales.

80. Il est également important de détecter le plus tôt possible les situations comportant un risque de conflit si l'on veut préserver des vies ainsi que le tissu social et économique des pays. Le système continental d'alerte rapide de l'Union africaine devrait être mis en place à titre prioritaire et devrait bénéficier d'un plus grand concours de l'Organisation des Nations Unies.

81. Étant donné la volonté de l'Union africaine de renforcer ses opérations de maintien de la paix et de jouer un rôle de premier plan en ce domaine, il est essentiel pour la communauté internationale de fournir le soutien financier nécessaire pour renforcer les capacités de l'Union africaine en matière de maintien de la paix et de mettre en place la Force Africaine en attente. À cet égard, une recommandation faite dans mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », est qu'il convient d'envisager d'utiliser le matériel appartenant à l'Organisation des Nations Unies et les contributions statutaires pour appuyer les activités de maintien de la paix en Afrique. Certaines questions requièrent le soutien ferme des États Membres, en particulier des États fournissant des contingents et des membres du Conseil de sécurité.

82. Pour répondre à la demande en matière d'assistance de plus en plus forte aussi bien pour le renforcement de la capacité du Siège de l'Union africaine que

de l'appui logistique, l'Organisation des Nations Unies fournit un soutien logistique limité à ses partenaires africains en utilisant au maximum les ressources à sa disposition, notamment en fournissant la logistique et en assurant la formation technique, – dispensée par le DOMP dans sa base logistique à Brindisi, Italie, et en facilitant les contacts avec ceux qui sont en mesure de fournir une assistance. Comme il faudra cependant fournir une assistance technique et un soutien institutionnel supplémentaires aux organisations africaines pour leur permettre d'élaborer des normes et des procédures opérationnelles communes pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix, je rappelle les recommandations formulées dans le rapport sur le renforcement de la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix (A/59/591) du 30 novembre 2004. Les options énoncées dans ce rapport doivent être minutieusement étudiées, en particulier la mise en place d'un fonds autorenouvelable afin de permettre aux États africains de se doter de moyens de transport aérien et maritime.

83. Il sera essentiel d'assurer une étroite coordination entre tous les partenaires impliqués dans des activités de maintien de la paix et de soutien à des opérations de paix si l'on veut tirer le plus grand parti possible des avantages comparatifs des divers acteurs et obtenir le plus fort impact possible. L'Organisation des Nations Unies se doit de jouer un rôle actif en assurant la coordination de ces efforts et en formant les soldats africains au maintien de la paix. L'Organisation des Nations Unies continue d'encourager la tenue de consultations entre les principaux acteurs afin d'harmoniser les positions et éviter le chevauchement des initiatives. Du fait que les acteurs impliqués dans ces processus sont de plus en plus nombreux, il est également important d'améliorer la coordination et la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, s'agissant en particulier de la division des responsabilités entre les forces de maintien de la paix de l'ONU aux niveaux régional et sous-régional et de faire en sorte que les décisions du Conseil de sécurité des Nations Unies concordent avec celles du Conseil pour la paix et la sécurité de l'Union africaine. Les programmes de formation à l'intention des soldats du maintien de la paix des Nations Unies et des pays africains devraient comporter des informations et directives claires en ce qui concerne le HIV/sida et bien souligner que c'est la tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels, – politique déjà adoptée par l'Organisation des Nations Unies.

84. Si pratiquement tous les organismes des Nations Unies et de nombreux États Membres contribuent à consolider la paix et le développement en Afrique, il n'en demeure pas moins qu'il leur faut redoubler d'efforts afin de rétablir la sécurité, assurer le retour des personnes déplacées à l'intérieur des pays et développer les activités génératrices de revenu, tout particulièrement en faveur des ex-combattants démobilisés.

Notes

¹ Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo et Soudan, « Africa, Conflict, Peace and Governance Monitor, 2005 », African Centre for Development and Strategic Studies, Dokun Publishing House, Ibadan, Nigéria, 2005.

- ² Déclaration sur le cadre pour une réaction de l'OUA face aux changements anticonstitutionnels de Gouvernement, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, Lomé, juillet 2000 [AHG/Decl.5 (XXXVI)].
- ³ Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, al. g) du paragraphe 1 de l'article 7.
- ⁴ « Un monde plus sûr : notre affaire à tous », rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement constitué par le Secrétaire général (A/59/565), p. 25 de la version anglais.
- ⁵ « Des discours aux actes : mobiliser un appui international pour valoriser le potentiel de l'Afrique », rapport du Groupe consultatif sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (juin 2005); « Investir dans le développement : plan concret pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement », rapport sur le projet du Millénaire (2005); « Our Common Interest », rapport de la Commission du Royaume-Uni pour l'Afrique; et « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », rapport du Secrétaire général (A/59/2005) (mars 2005).
- ⁶ Des renseignements supplémentaires fournis par les organismes des Nations Unies et par les gouvernements figureront dans une annexe au présent rapport sur le site de l'OSSA à <<http://www.un.org/africa/osaa>>.
- ⁷ Rapport intérimaire établi par les représentants personnels de l'Afrique au G-8 sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique, réunion du G-8 à Gleneagles, 2005, p. 2 à 6.